

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Réseau National de Surveillance Aérobiologique - Surveillance et information prédictive sur le risque allergique lié à l'exposition aux pollens sur le territoire communautaire - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Plus de 20 % de la population française souffre d'allergie respiratoire. De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de ces manifestations. Ils peuvent être classés en 3 catégories :

- Les facteurs environnementaux intérieurs (allergènes potentiels respirés avec l'air intérieur des locaux),
- Les facteurs environnementaux extérieurs (allergènes potentiels respirés avec l'air extérieur : pollens, moisissures),
- Les facteurs de pollution atmosphérique : il existe des relations triangulaires entre pollution, pollens et allergie.

Pour 10 à 20 % de la population, les pollens sont responsables de réactions allergiques, en général saisonnières, appelées « rhumes des foins ». L'augmentation de ce type d'allergie, qui aurait doublé en 10 ans, justifie la surveillance du contrôle de la qualité de l'air. L'aérobiologie consiste à étudier les pollens disséminés par le vent des plantes dites anémophiles.

L'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* (RNSA) est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée le 4 mars 1996. C'est une association sans but lucratif. Son siège social est situé à Le Plat du Pin 69690 BRUSSIEU.

1 - Objet de l'association et moyens humains

L'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* a pour objet statutaire la surveillance aérobiologique : recueil, analyse et interprétation des particules biologiques présentes dans l'air et susceptibles d'avoir un effet sur la santé (via le risque allergique).

Cette surveillance se traduit par l'étude du contenu de l'air en pollens et en moisissures ainsi que du recueil des données cliniques associées. Elle permet de délivrer une information prédictive sur le risque allergique prévisionnel lié à l'exposition aux pollens.

Le phénomène de pollinisation est un processus naturel permettant la reproduction de nombreuses espèces végétales. Si près de 80% des espèces utilisent les insectes pour transporter le pollen de la fleur mâle à la fleur femelle, pour les 20% autres, c'est le vent qui se charge de ce transfert. De ce fait, les fleurs mâles produisent des quantités extrêmement importantes pouvant atteindre plusieurs millions à plusieurs milliards de grains par inflorescence. Si quelques grains atteignent leur cible, la grande majorité des grains restent dispersés dans l'air au gré du vent et des courants aérauliques avant de se déposer au sol. Les pollens allergisants sont tous des pollens émis par des plantes anémophiles et de ce fait, une partie des grains dispersés sera respirée par la population, dont les personnes allergiques.

Afin de connaître l'état de la composition de l'air en pollen à caractère allergisant, le R.N.S.A. utilise des capteurs de pollens respirant positionnés en situation de fond.

L'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* compte 73 adhérents, 8 bénévoles et 6 salariés (4 en équivalent temps plein travaillé).

2 - Le programme d'actions

La démarche de l'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* a pour objectif d'assurer la surveillance de la pollinisation sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Pour permettre cette surveillance le RNSA dispose de :

- 7 capteurs de pollens sur l'Aquitaine dont 1 est situé sur le territoire de La Cub (sur la commune de Pessac),
- un centre d'analyse sur la Communauté urbaine,
- un centre de recueil de données phénologiques,
- un réseau de médecins sentinelles.

Les études réalisées ces 10 dernières années montrent que le capteur situé à Pessac a une ouverture couvrant la totalité des communes situées sur le territoire de La Cub.

Ces éléments permettraient au réseau d'éditer chaque semaine un bulletin allergo-pollinique.

3 - Les modalités d'interventions

L'association propose de réaliser, sur une période de 12 mois, un bulletin allergo-pollinique spécifique au territoire de l'agglomération bordelaise. Ce bulletin pourra être relayé sur le site Internet de La Cub afin d'informer le plus grand nombre de personnes allergiques sur les conditions de pollinisation et les conséquences allergènes.

Dans le même temps, le RNSA propose un accompagnement de l'établissement dans la formation des services d'entretien et de maintenance de la voirie communautaires sur le repérage des plantes envahissantes et fortement allergisantes, en particulier l'ambroisie.

De plus, le RNSA propose de participer à la prise en compte de la problématique pollens dans les politiques de végétalisation des villes avec notamment une expertise sur les Chartes de l'arbre compte tenu de l'expérience développée sur le Grand Lyon et des outils développés tels que le site Internet www.vegetation-en-ville.org. Le R.N.S.A. participera à un groupe de travail sur la prise en compte des pollens dans les documents tels que la Charte de l'arbre.

Enfin le R.N.S.A. propose une sensibilisation des agents communautaires à la phénologie en lien notamment avec le centre de recueil phénologique.

4 - Communication

Sont prévues les actions de communication suivantes :

- publication du bulletin allergo-pollinique sur le site de La Cub ;
- intervention dans le cadre du comité de suivi santé environnement de La Cub.

5 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ HT)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Transports et déplacements	300	État : Ministère des Affaires	7 000
Salaires et charges	8 900	sociales et de la Santé (70 %)	
Services extérieurs	500	Communauté urbaine de Bordeaux	3 000
Fournitures	300	(30 %)	
Total dépenses	10 000	Total recettes	10 000

Le coût total de l'action de l'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* est de 10 000 €. Cette association sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 3 000 €, soit 30 % du montant total de ce programme.

- intérêt communautaire : en lien avec la politique communautaire santé environnement et le projet nature (valorisation de la nature en ville) ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de La Cub ; particulièrement les publics allergiques (soit 20% de la population selon le rapport 2013 de l'Agence régionale de santé) ;
- cofinancements : ce projet bénéficie des cofinancements de l'État.

Ainsi, la participation communautaire pour le programme d'actions 2015 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 3 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2013/0712 du 2 juillet 2013 relative aux champs d'action du comité de suivi santé environnement de La Cub.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE la Communauté urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent à la diminution de l'impact de l'environnement sur la santé,

DÉCIDE

Article 1 : sous réserve du vote du budget 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association *Réseau National de Surveillance Aérobiologique* au titre de la "Surveillance et de l'information prédictive sur le risque allergique lié à l'exposition aux pollens sur le territoire communautaire".

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, opération « Observation et prévention des risques et nuisances (hors inondation) », chapitre 67, article 6745, fonction 832, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2015

Mme ANNE WALRYCK